

Conseil départemental de l'habitat de l'hébergement

Jeudi 14 décembre 2017



Projet de règlement intérieur du CDHH

CCH, art. R. 371-8 : « Le bureau [...] propose au Conseil un règlement intérieur »

CDHH du 25 août 2016 :

- élection du bureau
- délégation du Conseil à son bureau de la compétence de consultation relative aux projets d'arrêtés de carence (CCH, art. R. 362-2, 5°)

Réunion du bureau du CDHH le 27 avril 2017 dans le cadre de la procédure du bilan triennal SRU 2014 – 2016

- Validation par les membres du bureau d'un projet de règlement intérieur du CDHH

CDHH du 14 décembre 2017 : proposition de validation du règlement intérieur par l'assemblée plénière du CDHH

Projet de règlement intérieur du CDHH

Principales dispositions du projet de RI

- durée du **mandat** des membres : 6 ans
- **convocation** :
 - * pour les réunions de l'assemblée plénière : 10 jours avant, sauf urgence
 - * pour les réunions du bureau, 5 jours avant, sauf urgence
- **suppléance** possible par un membre de l'organisme auquel le membre du CDHH appartient
- **mandat (représentation)** :
 - * si le membre n'est pas suppléé
 - * pas plus d'1 mandat par membre
 - * le mandat doit être donné à un membre du même collègue

Projet de règlement intérieur du CDHH

Principales dispositions du projet de RI (suite)

- **quorum** :

- * assemblée plénière : au moins la moitié des membres est présente ou a donné mandat
- * lorsque le quorum n'est pas atteint, le CDHH plénier délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation
- * pour le bureau, pas de quorum, sauf en cas d'avis conforme demandé sur un dossier

- **modalités de vote** :

- * à mains levées excepté pour les votes à caractère nominatif
- * vote à la majorité simple
- * en cas de partage égal des voix, prépondérance de la voix du président

- **Consultation** écrite possible des membres du CDHH par voie dématérialisée lorsque le délai de réunion d'un CDHH n'est pas compatible avec les délais réglementaires d'un dossier.